BULLETIN DES MARETS

N° 228 - novembre 2025

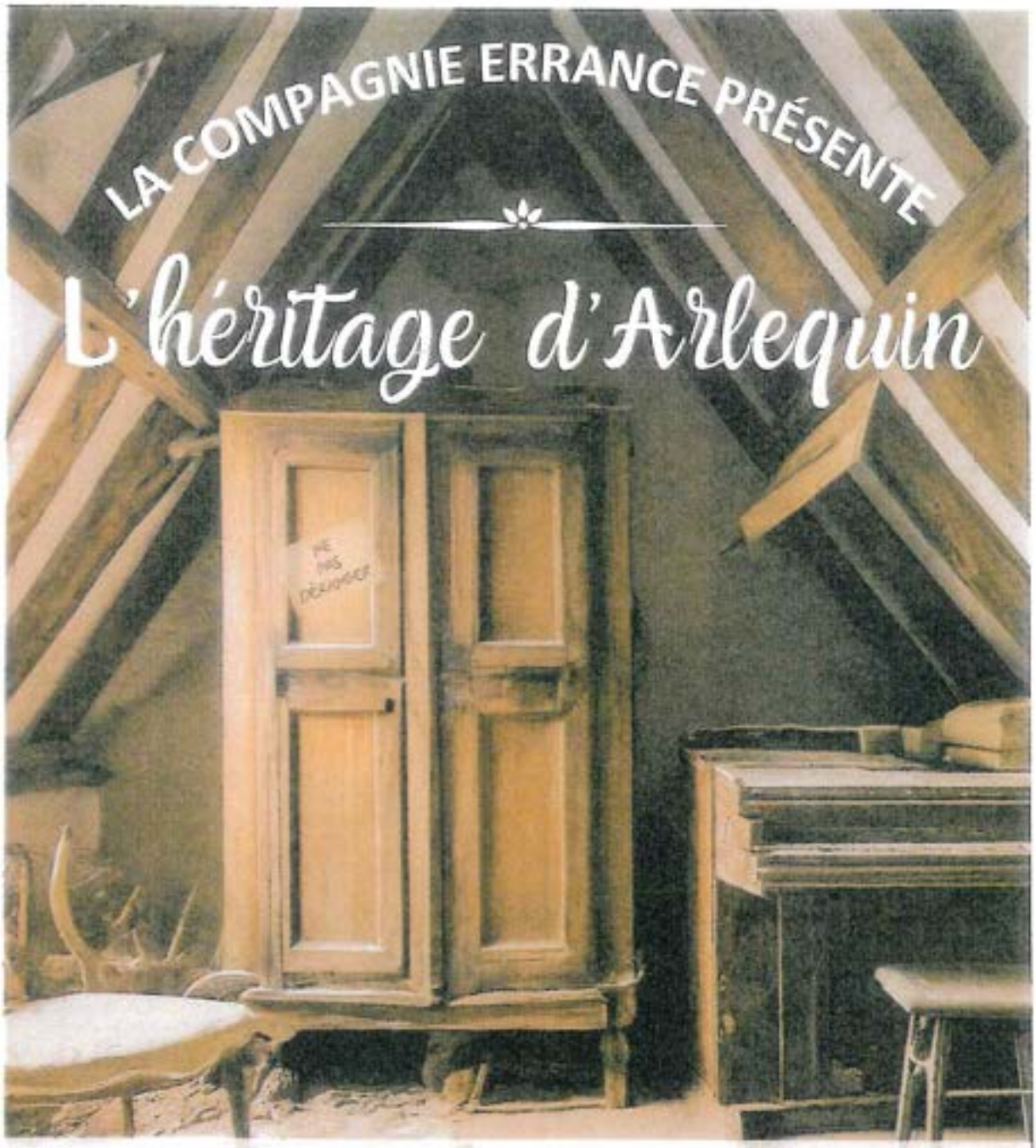

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 2025

À 16H

À LA SALLE DES FÊTES D'AUGERS-EN-BRIE

DEVOIR DE MÉMOIRE OU MÉMOIRE DU DEVOIR ?

Je me posais une fois de plus cette question le 11 Novembre dernier devant le monument aux morts de notre petit cimetière communal lorsque, poursuivant la tradition initiée par mes lointains prédécesseurs, je m'apprêtais à lire le discours officiel reçu des instances gouvernementales, en présence de……3 personnes, dont moi-même, effectif glorieux et insuffisant rapidement porté à …….5 une fois terminées cette lecture et la minute de silence traditionnelle qui suivait !

J'ai connu depuis 1995, date de ma première élection en qualité de Conseiller Municipal, des affluences infiniment plus nombreuses, de l'ordre d'une bonne quarantaine de personnes quelquefois, avec même parfois la présence d'anciens combattants en tenue et porteurs de drapeaux. C'était alors un événement très solennel, empreint de gravité, avec un assez grand nombre de jeunes du village, sans doute tirés du lit par les parents. Et ces jeunes déposaient la gerbe tricolore de coutume devant le monument aux morts avant de lire à haute voix les noms qui y étaient inscrits, tous enfant de la commune décédés lors des guerres de 1914-18 ou 1939-45.

Auparavant, nous étions partis à pied de la mairie jusqu'au cimetière, après avoir distribué les macarons « œillet de France » à ceux qui les achetaient par le versement d'une somme de leur choix. La somme globale ainsi recueillie était bien évidemment transmise officiellement à l'association nationale correspondante. Quelques personnes nous attendaient déjà au cimetière ou nous y rejoignaient, et une fois la cérémonie terminée, nous étions nombreux à nous retrouver en mairie pour boire le verre de l'amitié et déguster quelques niflettes ou autres douceurs. Cela permettait de nouer et maintenir un lien sociétal unissant plusieurs générations et permettant de confirmer que l'on ne vivait pas seuls dans ce village et que des opinions diverses ou interprétations différentes de faits historiques pouvaient cohabiter.

Les personnes qui venaient ce jour-là n'étaient pas nécessairement des partisans du maire alors en place. On y retrouvait souvent des adversaires, déclarés ou non, de l'élu mais là n'était pas le sujet. Le sujet était de rendre hommage aux combattants du village décédés pendant les deux guerres précitées.

Mais déjà, je me demandais « pourquoi faudrait-il se limiter à ces deux guerres ? ». Et 1870 alors ? On n'en parle pas trop parce qu'il s'agit d'une défaite ?? Et les guerres de Napoléon ? Il y avait alors aussi des victoires pourtant. Et avant, et pendant, et après ? Sans doute cette mise en avant de la guerre14-18 est-elle la conséquence de l'installation de monuments aux morts dans pratiquement toutes les communes de France, avec des aides financières de l'État, tant le pays avait été meurtri par les millions de pertes subies par les soldats français. Mais au-delà même de ces hommages rendus aux soldats victimes de toutes les guerres, que faire des civils victimes ? Et pourquoi se limiter aux guerres ? Et les attentats ??

Aujourd'hui pour des raisons essentiellement très politiciennes, et donc de mauvaises raisons, les journées commémoratives s'accumulent et le râteau s'élargit de plus en plus. Faudrait voir à ne pas oublier une frange de citoyens qui ont eu le malheur de rencontrer pour le pire la bêtise des Hommes. C'est le temps de la mémoire du devoir. C'est la forme.

Je suis de plus en plus en accord avec Coluche qui disait ne jamais participer à la commémoration d'une quelconque guerre car il lui semblait que l'on parlait alors plus de la guerre que des victimes. Et parler des victimes sans citer nécessairement telle ou telle guerre serait alors notre devoir de mémoire. C'est le fond.

Ceci dit que faire de mieux ? La présence de plus en plus réduite des participants du 11 Novembre, ici et quasiment partout ailleurs, est également à rapprocher d'une individualisation de la vie en Société. C'est un fait bien mal acquis qui nous conduit à devenir immobiles soumis à nos écrans et à nos réseaux asociaux. En l'état, il conviendrait d'inventer sur le plan national et local quelque chose de nouveau, plus rassembleur, plus humain, moins guerrier.

Gérard COGNYL

<u>À NOS SENIORS (nés avant 1956)</u>

Nos seniors d'au moins 70 ans dans l'année en cours, en résidence principale ou secondaire, pourront bénéficier encore cette année de l'attribution d'un colis mystère s'ils le désirent.

Pour nous permettre d'effectuer la commande correspondante, je vous remercie de bien vouloir nous retourner en mairie le coupon ci-dessous avant le 09 Décembre 2025.

Les colis réservés seront remis aux bénéficiaires, de préférence lors de notre fête de Noël du 14 Décembre 2025 à Augers en Brie.

Le Maire

Gérard COGNYL

<u>*Réservation du colis mystère*</u>

NOM PRÉNOM DATE DE NAISSANCE

a)

b)

VILLA'JOIE

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, l'association Villa 'joie a vu le jour il y a 1 an.

L'idée de l'association est de créer diverses animations dans le but de faire vivre les villages.

L'association est ouverte à tous de 0 à 99 ans.

Vous pouvez adhérer à notre association en participant à hauteur de 10€ par an par famille (somme qui peut être déductible des impôts).

Les fonds nous servent à organiser divers évènements comme Halloween, brocante, concours de décoration etc.

De plus, nous recherchons des personnes pouvant nous aider lors des différents évènements.

Alors n'hésitez pas, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion ci-joint et de le déposer en mairie. Nous viendrons les récupérer.

Pour toutes question ou si vous souhaitez nous rencontrer :
Villajoie377@gmail.com

Merci de votre participation

Bulletin d'adhésion 2024/2025
Association Villa'Joie

Je soussigné(e) .....

Né(e) le ..... à ..... Adresse :

..... E-mail :

..... Tél :

.....

Déclare solliciter mon adhésion à l'association pour l'année 2025/2026.

> Je déclare avoir reçu un exemplaire des statuts de l'association, dont j'ai pu prendre connaissance.

> Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent.

Montant de ..... payé sous la forme suivante : .....

Fait et signé à .....

le.....

J'autorise/Je n'autorise pas la publication de photo sur les différents supports de l'Association.

Association VILLA'JOIE 8 rue Saint-Hubert 77560 LES MARETS

Villajoie377@gmail.com Tel : 06.75.22.42.67 / 06.43.68.89.58

RNA : W773006901

Marechere

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR
ÊTES VOUS INSCRIT(E) SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?
POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)
PAR INTERNET JUSQU'AU 9 FÉVRIER
EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)
OU FLASHEZ CE QR CODE
ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026

FERMETURE EXCEPTIONNELLE !

LES FERMETURES EXCEPTIONNELLES HIVERNALES DU SMETOM-GEEODE

SIÈGE SITUÉ À NANGIS	24 et 31 décembre à partir de 12h00	27 décembre 2025 et 03 janvier 2026
DÉCHETTERIES ET VÉGÈTERIES	24 et 31 décembre à partir de 12h30	
RESSOURCERIE	Du 24 décembre 2025 au 02 janvier 2026 inclus	

SmetomGeeode
Proche du terrain, proche de demain.

Vous avez entre 11 et 18 ans ?

Vous avez un projet ?

Vous voulez agir ?

Vous êtes un groupe de minimum 2 personnes ?

CRÉER VOTRE JUNIOR ASSOCIATION !

Passez à l'action !

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE

la ligue de l'enseignement

Pour tout renseignement, contactez-nous :
01 77 68 19 25
mission.associative@laligue77.org

ASSOCIATION Junior

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE
Liberté Égalité Fraternité

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Seine-et-Marne

Le Mouvement Associatif

Vous portez un projet associatif ?
Vous êtes un.e responsable bénévole ?
Vous avez des questions sur la vie associative ?

Le réseau Guid'Asso Seine-et-Marne est là pour vous !

5 missions complémentaires pour appuyer les associations et leur permettre de trouver près de chez elles un interlocuteur pour répondre à leurs questions, être accompagnées dans leur fonctionnement ou leur développement.

Guid'Asso Orientation

Acteurs de proximité (mairie, centre social etc.) qui orientent les associations vers le bon interlocuteur (qui les informera et/ou leur apportera une expertise ou un accompagnement).

Guid'Asso Information

Acteurs de proximité qui délivrent des informations de base sur la vie associative (questions courantes des associations), explicitent les démarches essentielles et mettent à disposition une documentation actualisée. Ils orientent vers une structure Guid'Asso Accompagnement généraliste si nécessaire.

Guid'Asso Accompagnement généraliste

Structures expertes sur la vie associative dans son ensemble, qui répondent aux questions et aux besoins de toutes les associations, quel que soit leur secteur d'activité, leur taille, leur situation géographique. Elles proposent si nécessaire un accompagnement dans la durée.

Guid'Asso Accompagnement spécialiste

Structures spécialisées dans un secteur d'activités (exemples : sport, culture...) ou sur une thématique (exemples: emploi, numérique...) qui proposent un accompagnement des associations dans ce domaine.

Guid'Asso DLA

Porteuse du Dispositif Local d'Accompagnement, accompagne les associations employeuses.

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

La co-animation départementale en Seine-et-Marne

SDJES - Service de l'Etat

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne

Déléguée Départementale
à la Vie Associative
Sylvie BOSCUS
sylvie.boscus@ac-creteil.fr
06 01 81 74 23 01

Acteurs associatifs - Consortium de 5 co-animateurs

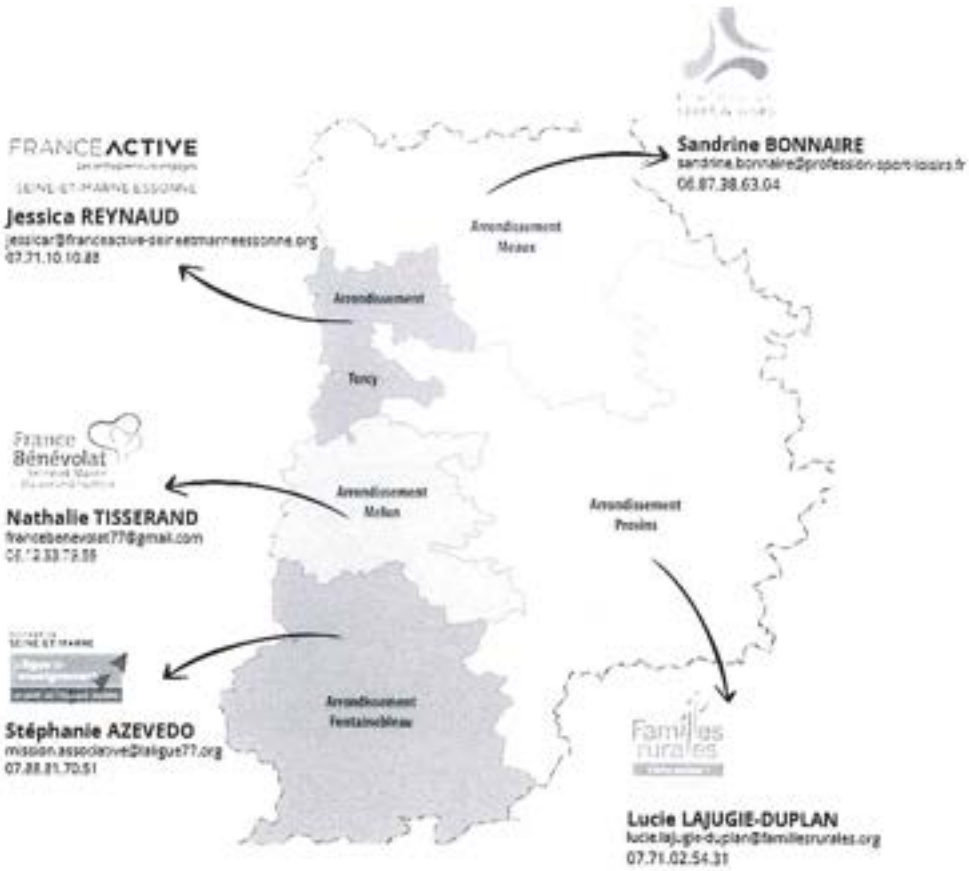

Afin d'accompagner au mieux le déploiement de ce réseau en Seine-et-Marne, nous vous proposons de répondre à un

questionnaire

Il a pour objectif :

- d'identifier les acteurs locaux qui viennent en appui aux associations,
- de mesurer la connaissance du dispositif Guid'Asso par les associations et les collectivités,
- de collecter les besoins de ces structures en matière d'accompagnement.

MARCHÉ de NOËL

SAM. 6 DÉC.

SALLE DES FÊTES AUGERS-EN-BRIE

RENSEIGNEMENTS : 06 82 41 75 70

Marché de Noël

DE L'APEEP

DES EXPOSANTS DIVERS ET VARIÉS

RESTAURATION SUR PLACE : PÂTISSERIE ET BOISSONS

ATELIERS CRÉATIFS POUR LES ENFANTS

FOODTRUCK ROUGI CROC

VISITE DU PÈRE NOËL

ET BIEN D'AUTRES CHOSES VOUS ATTENDENT

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

SALLE DES FÊTES DE ST-HILLIERS

ouvert de 10h à 17h

roduits du terroir

- Artisans
- Créateurs
- Producteurs

VISITE AU VILLAGE !

VOULTON

Marché de Noël

Visite du Père Noël
A partir de 15h00

Dimanche 7 décembre 2025

De 10h à 18h

estauration sur place :

Crêpes, gâteaux,
marrons grillés,
vin chaud, soupe

Organisé par les Compagnons de la Bonne Humeur

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE
la ligue de l'enseignement

BAFA 2026

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Comment ?

3 SESSIONS RÉALISÉES SOUS 30 MOIS MAX.

1 Session de formation générale

du 21 février au 28 février
du 18 avril au 25 avril
du 4 juillet au 11 juillet
du 18 juillet au 25 juillet
du 17 octobre au 24 octobre

VAUX LE PENIL
demi-pension

8 jours
440€

2 Stage pratique

Il peut se dérouler dans un accueil de loisirs ou en séjours de vacances

11 jours

3 Session de formation approfondissement

VAUX LE PENIL
demi-pension

8 jours
395€*

du 2 mars au 7 mars "Grands jeux"
du 26 avril au 2 mai *(sauf le 1er)* **"Ecoanimation"**
du 24 août au 29 août "Jeux collectifs et jeux de plein air"
du 26 octobre au 31 octobre "Jeux et grands jeux"
du 19 décembre au 24 décembre "Création de jeux et imaginaire"

** déduction possible de 15 euros sur condition (Parcours Ligue info sur www.laligue77.org)*

BAFD

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR

Session générale
du 01 juin au 05 juin
et du 08 juin au 12 juin

10 jours
560€

Session perfectionnement
du 16 novembre
au 21 novembre

6 jours
450€

Retrouvez toutes les sessions sur www.laligue77.org

01.85.76.37.45 **bafa.bafd@laligue77.org**

COMMUNIC'ACTIONS MUNICIPALES

Anniversaires :

Sont à fêter du 15 Novembre au 14 Décembre, sauf erreur ou omission que vous voudrez bien me signaler et excuser. Et si la date est déjà passée du fait du sempiternel retard apporté à la confection du Bulletin, cela fera toujours une occasion de plus de boire un coup à nouveau !

Thibault FAVREAU né un 19 Novembre

Angélique RAVARY née un 20 Novembre

Élodie CARRU née un 22 Novembre

Josette BORNET née un 27 Novembre

Flavien DAREAU né un 30 Novembre-

Paulette PHILIPPON née un 01 Décembre

Franck NODARI né un 08 Décembre

Patrick JULIEN né un 10 Décembre

Christiane SCATTOLINI née un 12 Décembre

Communication :

Rémi Tillet nous fait malheureusement défaut en ce mois de novembre du fait de problèmes de santé qui, selon ses dires, lui permettront le mois prochain d'en tirer quelques réflexions toujours empreintes d'une grande sagesse, d'un fort optimisme et d'une perception sociale et donc humaine des plus remarquables. Tiens bon la rampe Rémi, nos souhaits de bon rétablissement t'accompagnent !

RAPPEL : nous avons mis en place l'application « Panneau Pocket » qui vous permet d'accéder à des informations rapides sur l'actualité communale et autres. C'est gratuit et à télécharger sur Google par exemple, soit en téléchargeant cette application sur votre ordinateur = app.panneaupocket.com

A ce jour, 183 d'entre vous sont « abonnés » aux informations des Marêts et 1790 connexions ont été notées depuis le 30 Octobre 2025 sur notre application communale ! N'hésitez pas, c'est un bel outil d'information rapide et d'alerte en cas d'urgence.

Déchetterie :

Il est toujours possible de prévoir un transport en déchetterie pour les personnes qui ne pourraient le faire elles-mêmes. Si cela vous intéresse, contactez – moi pour déterminer le jour possible ***mais ne mettez rien sur la voie publique avant d'en avoir eu l'autorisation .***

Fête de Noël :

La Fête de Noël se tiendra à Augers en Brie le dimanche 14 décembre 2025 à 16 h 00 dans la salle des fêtes avec distribution des cadeaux par le Père Noël. Auparavant, nous assisterons à « L'héritage d'Arlequin », spectacle présenté par la « Compagnie Errance ».

Liste électorale :

Dans la perspective des prochaines élections municipales des 15 et 22 Mars 2026, l'inscription sur la liste électorale communale est possible jusqu'au 06 février 2026 en mairie. Vous pouvez également vous inscrire par Internet.

Des précisions concernant ces inscriptions figurent dans ce Bulletin par reproduction de l'affichette officielle.

Urbanisme :

Je vous rappelle que pour vos éventuels projets d'urbanisme il est infiniment préférable et plus productif de venir m'en parler en mairie avant tout dépôt officiel d'une demande par vous-même ou par le professionnel que vous aurez choisi. Il est en effet parfois apparu qu'un projet ne pouvait absolument pas être accepté du fait de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou qu'il pourrait l'être après quelques adaptations. Mais si le projet non acceptable en l'état est déposé tel quel cela conduit à un refus après une procédure d'instruction chronophage pour tout le monde : la mairie, la Communauté de Communes et vous-mêmes….

« Villa'Joie » :

J'ai reçu en mairie ce message de cette association afin de le reproduire dans ce Bulletin à destination de tous : *« Un grand MERCI*

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à notre grande chasse aux bonbons.

Les enfants étaient très contents de venir sonner aux portes pour avoir des gourmandises.

Merci pour votre générosité et votre sourire. »

Je ne peux que m'associer à ces remerciements bien entendu. Je suis très heureux d'abriter dans notre village cette association qui mène des actions sociétales de qualité, à destination de tous.

Vous trouverez dans ce Bulletin une petite communication de « Villa'Joie » et un bulletin d'adhésion de fort modeste coût = 10,00 € par an et par famille !! A ce prix-là, c'est une affaire !! N'hésitez pas …

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Mercredi 8 h à 12h et 12 h30 à 16 h30

Le Maire

Gérard Cognyl

mairie.lesmarets@gmail.com

Tél :01 64 01 00 43
06 08 87 07 99
01 64 01 93 81

Site internet = lesmarets.com